



SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RÉFÉRENTIELS GÉNÉRALISTES ET DES ORGANES DE CERTIFICATION PAR TYPE DE CONSTRUCTION

		CERTIFICATEURS			
		CERTIVÉA	CÉQUAMI	CERQUAL HABITAT	CERQUAL PATRIMOINE
CONSTRUCTION	TERTIAIRE <small>(COMMERCE, HÔTELLERIE, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, LOGISTIQUE, ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT)</small>	NF Bâtiments tertiaires démarche HQE	-	-	-
	HABITATS INDIVIDUELS DIFFUS	-	NF Maisons individuelles démarche HQE	-	-
	HABITATS INDIVIDUELS GROUPÉS	-	-	Habitat & Environnement, NF Logement démarche HQE	-
	HABITATS COLLECTIFS	-	-	-	-
RENOVATIONS	HABITATS INDIVIDUELS DIFFUS	à l'étude	-	-	-
	HABITATS INDIVIDUELS GROUPÉS	-	-	-	Patrimoine, Habitat & Environnement
	HABITATS COLLECTIFS	-	-	-	-

Compléments sur www.certivea.fr, www.mamaisoncertifiee.com (cequami) et www.cerqual.fr

Cachet

Affranchir
au tarif
en vigueur



Expérimentation HQE® AMENAGEMENT :

une méthodologie pour la Qualité Environnementale des opérations d'aménagement.

Deux étapes en une ! En 2004, l'ADEME, la DGUHC*, l'association HQE et le SNAL** lance un appel à projet pour établir un outil méthodologique à destination des aménageurs publics ou privés pour les accompagner dans l'amélioration de la qualité environnementale des projets de lotissements, transposable aux zones d'aménagement concertées. En effet, la juxtaposition de bâtiments HQE® ne suffit pas à créer des quartiers durables !

A partir de l'analyse des différentes expériences européennes, FRIBOURG, BEDZED, VIKKY, la démarche HQE® AMENAGEMENT permet d'inscrire le projet d'aménagement dans un mécanisme de concertation avec les acteurs publics mais aussi avec les usagers en définissant des objectifs de qualité environnementale pour le projet. Une approche environnementale en urbanisme, A.E.U., proposée par l'ADEME peut d'ailleurs accompagner la démarche.

Actuellement, cette démarche fait l'objet d'une expérimentation sur dix projets pilotes, dont deux en Bretagne ; à Ploubalay (22) et Trégunc (29). Elle devrait être finalisée sur la base de ces expériences enrichissantes avant fin 2009.

La démarche HQE®AMENAGEMENT apprécie la prise en compte du développement durable dans le projet d'aménagement depuis les études amont jusqu'à la livraison de l'aménagement aux usagers. Elle prend également en compte la qualité attendue des bâtiments à construire et anticipe les besoins et usages des générations futures.

* Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction

**Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement

Autre initiative dans le paysage de la construction durable

L'ordre des architectes s'appuyant sur un groupe d'experts, travaille à des propositions innovantes en approche environnementale. Soucieuse de respecter une véritable démarche globale, cette initiative devrait notamment intégrer des préoccupations manquantes aux référentiels dominants. Des nouvelles nous sont promises courant 2009.



Formation au dimensionnement de bâtiments passifs

Abibois organise une journée d'initiation à l'utilisation du logiciel PHPP. PHPP est un logiciel de dimensionnement de bâtiments passifs. Utilisé pour l'attribution de la certification PASSIVHAUS en Allemagne, cet outil de conception est un guide pour la très faible consommation énergétique. La formation sera proposée les 27 et 28 novembre 2008 à Saint Brieuc et Vannes. Une cession de perfectionnement suivra début 2009. Le coût est annoncé autour d'environ 200 € /pers. Plus d'information auprès d'Abibois : info@abibois.com et www.abibois.com

La 6^e édition du Tour de l'Énergie en Bretagne

Le Tour de l'Énergie en Bretagne est une initiative régionale dont l'organisation est assurée par les espaces info-énergie en Bretagne. Sous l'égide de l'ADEME Bretagne (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et de la Région Bretagne, en partenariat avec de nombreuses collectivités et les grands médias, cette année, l'objectif du tour est d'informer sur le thème : Le logement à basse consommation d'énergie. Présent dans les 4 départements bretons aux mêmes dates, du 17 au 25 octobre 2008, cet événement prendra plusieurs formes : les "Villages Énergie", des conférences, des visites de maisons individuelles, des séances de ciné-débat... Information : www.tour-energie.fr



Rendez-vous à la journée professionnelle du salon Viv'expo de Rennes, vendredi 21 novembre 2008 : ENVIROBAT Bretagne interviendra sur l'isolation thermique par l'extérieur et la ventilation mécanique double-flux. www.vivexpo.com

Viv'expo 2008

Nouvelle édition du guide pour la qualité environnementale dans la construction prévue courant 2009, la version 2005 est téléchargeable sur le site www.envirobat.asso.fr

Dans notre prochain numéro : le Grenelle de l'environnement, les labels énergétiques et les dossiers de diagnostics techniques

Base de données des constructions sous référentiel sur le site **Envirobat Bretagne** www.envirobat.asso.fr (courant octobre)

Un nouveau correspondant pour Envirobat

Erwan Gallet anime notre dispositif associatif. Vous pouvez le joindre au 02 99 30 39 33 courriel assoenvirobat.bzh@free.fr

PLAN D'ACTION D'ENVIROBAT BRETAGNE

Centre de ressources techniques régional en qualité environnementale et construction durable.

1 Ressources en construction durable

Rechercher les expériences intéressantes en construction durable,
Recueillir les informations sur les réalisations et témoignages des acteurs,
Identifier les difficultés du terrain et favoriser la recherche de solutions.

2 Ateliers de construction des savoirs : groupes d'échanges

Rassembler les compétences pour favoriser un échange,
Développer des solutions techniques ancrées sur notre territoire et enrichies par la diversité des acteurs.

3 Valorisation du centre de ressources

Mutualiser l'information et les compétences,
Transmettre nos connaissances,
Sensibiliser et mobiliser les professionnels de l'acte de construire.



Rappel sur la réglementation des dossiers de diagnostics techniques pour l'immobilier

Sept, bientôt huit, diagnostics sont obligatoires pour la vente de logements : l'amiante, le plomb, les termites, la performance énergétique, les risques naturels et technologiques, le métrage et le gaz. Arrive l'électricité (et plus tard l'assainissement). Quatre diagnostics sont exigibles pour la location : la performance énergétique, les risques d'exposition au plomb, à l'amiante et un état des risques naturels et technologiques.

Crédit d'impôt : attention à sa définition juridique

Suite aux échos dans la presse de redressements par le service des impôts de bénéficiaires d'un crédit d'impôt, notamment pour des installations de pompes à chaleur, retenez qu'une seule facture ne peut-être fournie : le principe veut que l'installation des appareils, équipements et matériaux soit réalisée par la même entreprise, qui établit une facture pour sa prestation. Il est toutefois admis que le crédit d'impôt puisse s'appliquer en cas d'intervention d'un sous-traitant, sous réserve que ce dernier agisse au nom et pour le compte de l'entreprise qui facture l'ensemble de l'opération.



ADEME Bretagne

33, Boulevard Solferino
CS 41 217 - 35012 RENNES cedex
Tél. : 02 99 85 87 00
Fax : 02 99 31 44 06
Web : www.ademe.fr/bretagne

Conseil régional de Bretagne

283, avenue du Général Patton
CS 21101 - 35711 RENNES Cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10
Fax : 02 99 27 11 11
Web : www.region-bretagne.fr

FFB Bretagne

7, Bd Solferino
BP 90714 - 35007 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 30 93 63
Fax : 02 99 31 40 45
Web : www.bretagne.ffbatiment.fr

Ordre des Architectes de Bretagne

29, rue de la Chalotais
BP 70248 - 35102 RENNES cedex 3
Tél. : 02 99 79 12 00
Fax : 02 99 79 11 19
Email : ordre.architectes.bretagne@wanadoo.fr

Envirobat Bretagne

7 bd Solferino
BP 90714 - 35007 RENNES Cedex
Tél. : 02 99 30 39 63
Fax 02 99 31 40 45
Web : www.envirobat.asso.fr
Email : assoenvirobat.bzh@free.fr

En partenariat avec





ÉDITO



Envirobot Bretagne a souhaité pour le 6^{ème} numéro de sa lettre d'information vous proposer une remise à plat des principaux référentiels d'approche globale qui structure le paysage de la qualité environnementale. Au-delà de la démarche H.Q.E., qui annonce une ambition de "haute qualité environnementale", une autre impose aussi ses marques : "Habitat & Environnement", "Habitat Patrimoine & Environnement". Ces référentiels proposent de dépasser l'effet d'annonce. Ils mesurent le degré d'accomplissement dans la démarche par une certification et garantissent un minimum de résultats. Quels contenus pouvons nous mettre derrière ces étiquettes ? Quelles sont les initiatives qui peuvent encore faire progresser notre recherche de durabilité ? Qu'est-ce qui permettra à nos maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, artisans, entrepreneurs, assureurs, organismes bancaires de permettre à la qualité environnementale de profiter à nous tous et aux générations futures ?

Gilles PETITJEAN, délégué régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME)

SOMMAIRE

	EDITO	P. 1
	PLEINS FEUX SUR... Les principaux référentiels en qualité environnementale dans la construction	P. 2-5
	ACTUALITÉ • Expérimentation d'une méthodologie pour les opérations d'aménagement • Une nouvelle initiative dans le paysage de la construction durable	P. 6
	BRÈVES • Les dossiers de diagnostics techniques pour l'immobilier • Crédit d'impôt : attention à sa définition juridique	P. 6
	AGENDA • Formation au dimensionnement de bâtiments passifs	P. 6
	DES NOUVELLES D'ENVIROBAT BRETAGNE • Rendez-vous à la journée professionnelle du salon Viv'expo de Rennes, ven. 21 nov. • Plan d'action d'Envirobot Bretagne • Bulletin d'adhésion	P. 6

LES REFERENTIELS EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE





LES REFERENTIELS GÉNÉRALISTES EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE

En France la construction est responsable de 25% des émissions de CO₂, de 42% de la consommation d'énergie et 40% de la consommation de ressources naturelles et d'eau. Concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète est un enjeu de taille. C'est pour y répondre que le concept de développement durable est né. Pour le secteur de la construction, l'action globale en matière de développement durable se concrétise aujourd'hui par deux référentiels généralistes : la démarche HQE® et la démarche Habitat & Environnement.



Siège d'Armor Ingénierie à Languéux (22)
Architecte : Lionel DUNET - Photo : Jacques LE GOFF/ADEME

QU'EST-CE QUE LA DÉMARCHE HQE ? LES LOGEMENTS

L'obtention des performances environnementales d'un ouvrage est autant une question de management environnementale, qu'une question architecturale et technique. C'est pourquoi les référentiels techniques sont structurés en 2 volets permettant d'évaluer les performances atteintes sur 2 éléments qui articulent la démarche, ce sont :

- Le référentiel du Système de Management de l'Opération (SMO) qui permet d'évaluer le management environnemental mis en œuvre par le maître d'ouvrage.
- Le référentiel de la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB) qui permet d'évaluer la performance architecturale et technique de l'ouvrage.

14 CIBLES & 4 FAMILLES

- La qualité environnementale du bâtiment se structure en 14 cibles que l'on peut regrouper en 4 familles : cf. tableau page ci-contre
- Le référentiel technique permet d'évaluer une opération donnée, quelle soit une construction ou une réhabilitation lourde, pour des bâtiments regroupant des activités diverses.

LES BATIMENTS TERTIAIRES

Les référentiels techniques de certification existant pour les bâtiments autres que le logement sont :

- Bâtiments tertiaires - Démarche HQE® - Bureau et Enseignement gérée par CERTIVEA¹.
- Etablissements de santé (version pour validation du 22 mai 2008) gérée par CERTIVEA.
- Bâtiments tertiaires - Commerce (version pour validation de février 2008 - version 0) gérée par CERTIVEA.
- Bâtiments tertiaires en exploitation (version 0, pour expérimentation de mai 2008) gérée par CERTIVEA.
- Bâtiments tertiaires - Hôtellerie (version provisoire du 27 mars 2008) gérée par CERTIVEA.
- Plateforme Logistique (version 0 bis, mise en application le 27 mai 2008 pour tests) gérée par CERTIVEA.

Pour les opérations de certification de logements neufs, collectifs et individuels groupés, il existe un référentiel appelé référentiel de la certification Habitat et Environnement élaboré par CERQUAL² filiale de l'association QUALITEL et détentrice d'une licence d'exploitation de la marque Habitat & Environnement. Au 31 décembre 2007, la certification Habitat & Environnement a été demandée pour plus de 91 000 logements représentant plus de 2 600 opérations immobilières de construction. Plus de 12 800 logements ont été certifiés.

L'évaluation du référentiel Habitat & Environnement repose sur sept thèmes environnementaux qui regroupent plus d'une vingtaine de domaines techniques abordés lors de l'instruction d'une demande de certification.

PATRIMOINE HABITAT & ENVIRONNEMENT

Logement neuf / Logement en réhabilitation

La certification Patrimoine Habitat & Environnement permet de valoriser le programme de réhabilitation engagé par le maître d'ouvrage en fixant des niveaux de performance à atteindre sur un immeuble complet (ou un ensemble de maisons individuelles groupées) de plus de 10 ans.

Cette certification Patrimoine Habitat & Environnement prend en compte :

- La santé des occupants par l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et l'appréciation de la qualité de l'eau.
- Le confort acoustique des logements.
- La sécurité incendie.
- La performance énergétique avec la mise en place d'un double étiquetage (kWh énergie primaire et dioxyde de carbone) la prise en compte des enjeux réglementaires et environnementaux.
- L'accessibilité et la qualité d'usage du logement

Grâce au Bilan Patrimoine Habitat & Environnement les points forts et les points faibles du bâtiment sont identifiés. Il détermine le potentiel réel d'amélioration du bâtiment au regard de la certification. Le référentiel 2005 (et ses mises à jour de 2006 et 2007) repose sur 11 thèmes qui regroupent plus d'une vingtaine de sujets techniques.

LES ONZE THÈMES DE LA CERTIFICATION PATRIMOINE, HABITAT & ENVIRONNEMENT

- 1° Management environnemental de l'opération /
- 2° Chantier propre /
- 3° Gestes verts /
- 4° Sécurité Incendie /
- 5° Qualité sanitaire des logements /
- 6° Accessibilité et qualité d'usage /
- 7° Clos et couvert /
- 8° Équipements et confort des parties communes /
- 9° Équipements techniques des logements /
- 10° Performance énergétique /
- 11° Confort acoustique des logements.

LES MAISONS INDIVIDUELLES

Depuis le 12 février 2008, les constructeurs titulaires de la certification NF Logement peuvent faire valider puis afficher leur engagement en matière de qualité environnementale avec la certification³ NF Logement démarche HQE®. Pour l'obtenir ils doivent intégrer le management environnemental dans toutes leurs opérations, prendre en compte les 14 cibles HQE® lors de la programmation de la qualité technique de leurs ouvrages (voir ci-avant), et tenir compte de la dimension environnementale des services aux acquéreurs.

Dès lors qu'un constructeur est titulaire du droit d'usage de la certification NF Logement démarche HQE®, il peut ensuite déterminer les opérations qu'il souhaite faire certifier NF Logement ou NF Logement démarche HQE®.

La qualité technique et environnementale de chaque projet certifié NF Logement démarche HQE® sera évalué selon trois niveaux de performance : Base (B), Performant (P), Très Performant (TP).

Le résultat final d'une opération s'évalue à partir du référentiel et selon le tableau ci-contre.



Sous référentiel Habitat & Environnement, comme tous les collectifs sociaux de l'Agglomération de Rennes, la résidence Lucien Rose est un ensemble de bâtiments et une bibliothèque adossés au parc botanique du Thabor à Rennes. Maître d'ouvrage : Archipel Habitat. Maître d'œuvre : Philippe CROISIER/atelier Du Pont.

LES SEPT THÈMES DU RÉFÉRENTIEL HABITAT & ENVIRONNEMENT

	THEMES	DOMAINES TECHNIQUES
ORGANISATION	1 Management environnemental de l'opération	ensemble d'éléments permettant de : - Définir le profil environnemental adapté aux spécificités du site et aux attentes - Organiser l'opération pour atteindre les niveaux de performance des thèmes techniques composant le profil retenu - Maîtriser les processus en phase programmation et conception
	2 Chantier propre	Gestion des déchets de chantier / Maîtriser les impacts du chantiers / Réduction des nuisances / Bilan de chantier
TECHNIQUE	3 Energie - Réduction de l'effet de serre	Choix de l'énergie / Performance de l'enveloppe / installation de chauffage / production d'eau chaude sanitaire / apports solaires / utilisation d'énergies renouvelables / confort thermique d'hiver et d'été / éclairage des parties communes / choix d'équipements collectifs performants
	4 Filière constructive choix des matériaux	Étiquetage environnemental des matériaux / Utilisation de matériaux renouvelables / Utilisation de produits recyclés / Durabilité de l'enveloppe du bâtiment
	5 Eau	Qualité des équipements individuels et collectifs / Maîtrise des consommations
INFO	6 Confort et santé	Acoustique intérieure et extérieure / Confort thermique d'hiver et d'été / Aération / ventilation des logements / Adaptation au tri sélectif des déchets ménagers
	7 Gestes verts	Information des habitants / Information et du gestionnaire



PLEINS FEUX SUR ...

LA CERTIFICATION DES REFERENTIELS

La certification de bâtiments permet de distinguer les bâtiments dont les performances environnementales correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Les labels de performances énergétiques définis par l'état sont délivrés dans le cadre de la certification. La certification est délivrée à l'issue d'audits portant sur le Système de Management de l'Opération (SMO) et sur la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB).



Illustration d'un éclairage naturel favorisé
Siège d'Armor Ingénierie, Languex (22)
Architecte : Lionel DUNET - Photo : Jacques LE GOFF/ADEME



Maison de l'enfance de Carhaix (29)
Architecte : Cabinet Patrice LIARD et Chistine TANGUY
Photo : Roland BOURGUET /ADEME

LA CERTIFICATION NF BATIMENTS TERTIAIRES - DEMARCHE HQE®

- Elle concerne tout maître d'ouvrage de bâtiment tertiaire, public ou privé.
- C'est une opération de construction neuve ou de réhabilitation lourde, qui est certifiée, dès lors qu'elle répond aux exigences du référentiel.
- Cette certification porte sur le système de management de l'opération, c'est-à-dire tout ce qui permet de fixer les cibles environnementales pertinentes et d'organiser les différentes étapes de l'opération pour les atteindre, de l'élaboration du programme à la livraison. La Qualité Environnementale du Bâtiment est définie selon les 14 cibles de l'association HQE® (maîtriser les impacts sur l'environnement extérieur et créer un espace intérieur sain et confortable).
- Les démarches à suivre pour obtenir la certification doivent répondre à :
 - La mise en place des dispositions répondant aux exigences du référentiel.
 - L'engagement dans la certification par la signature d'un contrat avec Certivéa.
 - La participation aux audits à différentes phases de l'opération.
- Les audits sont réalisés à trois phases de l'opération : programme, conception, réalisation. Il s'agit pour l'auditeur de vérifier que les dispositions du système de management sont effectivement appliquées et que la qualité environnementale du bâtiment, visée puis obtenue, est pertinente dans le contexte de l'opération et qu'elle répond au profil minimum requis.

- Certivéa (organisme mandaté par l'Association HQE® et AFAQ AFNOR Certification), après avis d'un comité représentatif composé de représentant des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs de bâtiment, des acteurs de la filière construction et des experts, décide d'attribuer ou non le certificat ou de procéder à des examens complémentaires.

Dès lors que le maître d'ouvrage bénéficie du droit d'usage de marque, il peut en faire état dans sa communication. Des partenaires peuvent offrir des conditions privilégiées pour les opérations de construction neuve engagées dans une démarche de certification.

La certification peut être une condition d'accès au foncier.

LA CERTIFICATION HABITAT & ENVIRONNEMENT

Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement tout au long du cycle de vie du logement. Cette certification est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés. Il existe différentes options pour la certification Habitat & Environnement : la certification Habitat & Environnement qui est attribuée au regard des critères d'appréciation définis dans le référentiel de

la certification. Lorsque les exigences préalables sont satisfaites, le maître d'ouvrage peut, s'il le souhaite, rechercher une ou plusieurs options de la certification pour améliorer les performances techniques du projet, sur des aspects spécifiques tels que l'accessibilité et habilité des logements, l'habitat & l'environnement performance et la haute performance énergétique (BBC effinergie).

La certification est délivrée par CERQUAL, organisme certificateur, filiale de l'association QUALITEL, accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

Le processus de certification est fondé sur 3 types d'intervention :

- Audit
- Evaluation
- Vérification

La mission de certification se déroule en 6 étapes :

- Définition de la mission qui fixe la nature de l'intervention de CERQUAL et des intervenants dans le processus de certification (examinateurs, auditeurs et vérificateurs)
- Audit du projet et Etude préparatoire qui permet de valider les objectifs environnementaux dans le respect d'un processus environnemental et, le cas échéant, l'organisation de chantier envisagée.
- Evaluation provisoire réalisée par l'examineur qui établit cette appréciation sur la base du DCE (documents de consultation des entreprises) de l'opération.
- Evaluation définitive réalisée par l'examineur, sur la base du dossier marché. Tous les choix techniques sont à ce stade parfaitement définis et arrêtés.
- Attribution du certificat Habitat & Environnement. C'est CERQUAL qui décerne ou non à l'opération la marque Habitat & Environnement. L'attribution du certificat engage le maître d'ouvrage à réaliser la construction conformément aux documents et pièces écrites ayant servis de base à l'évaluation définitive.
- Contrôles de conformité qui sont effectués par CERQUAL et peuvent porter sur la vérification in-situ des ouvrages. Lorsque les contrôles mettent en évidence un ou plusieurs écarts, le maître d'ouvrage doit s'engager à mettre en conformité son opération.

LISTE DES 14 CIBLES DE LA DÉMARCHE HQE®

ECO - CONSTRUCTION	Cible 01 : Relation des bâtiments avec leur environnement immédiat
	Cible 02 : Choix intégré des procédés et produits de construction
	Cible 03 : Chantier à faibles nuisances
ECO - GÉSTION	Cible 04 : Gestion de l'énergie
	Cible 05 : Gestion de l'eau
	Cible 06 : Gestion des déchets d'activités
	Cible 07 : Entretien et maintenance
CONFORT	Cible 08 : Confort hygrothermique
	Cible 09 : Confort acoustique
	Cible 10 : Confort visuel
	Cible 11 : Confort olfactif
SAINTÉ	Cible 12 : Conditions sanitaires
	Cible 13 : Qualité de l'air
	Cible 14 : Qualité de l'eau

1 CERTIVEA est la filiale de certification des acteurs et des ouvrages de construction du groupe CSTB

2 CERQUAL est l'organisme certificateur de la certification Habitat & Environnement

3 CEQUAMI est le garant de la qualité en maisons individuelles. Sa mission s'exerce sous le contrôle d'AFAQ AFNOR Certification, propriétaire de la marque NF, du CSTB et de l'association QUALITEL.

Les atouts de la certification Habitat & Environnement permettent de mettre pour chacun des acteurs une valeur ajoutée :

Pour la maîtrise d'ouvrage la certification est un engagement pour :

- Afficher des résultats certifiés sur la performance technique de ses ouvrages
- Structurer son engagement environnemental à travers un référentiel
- Promouvoir son engagement dans le développement durable auprès de ses partenaires, des collectivités.
- Fédérer les acteurs du chantier et les entreprises
- Anticiper l'évolution réglementaire.
- Des avantages financiers : prêt à taux bonifiés, exonération de TFPB*, dépassement de COS**.

Pour l'habitant la certification Habitat & Environnement est une référence pour :

- Choisir un logement avec des critères fiables et certifiés
- Etre assuré d'une qualité de conception et d'usage de son logement permettant notamment de diminuer les charges et de préserver les ressources naturelles.
- Réaliser un investissement pérenne et responsable
- Bénéficier des prêts bancaires à taux bonifiés

Pour l'élu et la collectivité :

- Intégrer les enjeux environnementaux dans la politique de l'habitat.
- Participer à l'aménagement du territoire
- Offrir un indicateur de qualité environnemental aux citoyens

NF MAISONS INDIVIDUELLES DEMARCHE HQE®

CEQUAMI participe à la promotion de la qualité en maisons individuelles. Accrédité par le COFRAC et mandaté par AFAQ AFNOR Certification, CEQUAMI délivre, gère et développe les certifications NF maison individuelle et NF maison individuelle démarche HQE, associé au label "haute performance énergétique" dont le niveau BBC/Effinergie dans le cadre des maisons basse consommation. Pour se voir, délivrer la certification NF maison individuelle, la conserver ou la renouveler, le constructeur et plus précisément les maisons qu'il réalise, son entreprise, ses compétences et son organisation, mais aussi les services qu'il apporte à ses clients doivent être conformes aux exigences du référentiel technique.

La certification et le droit d'utiliser la marque NF est accordé pour une durée minimale de 3 ans. Pour l'obtenir plusieurs étapes jalonnent son parcours :

- Constitution d'un dossier permettant de vérifier les conditions d'exercice du constructeur, de son organisation, ses moyens, ses produits, ses services, ses résultats.
- Réalisation d'un audit complet par recueil de preuves par CEQUAMI
- Vérification des chantiers par sondage
- Décision sur la base des résultats des audits et des vérifications, le dossier ainsi constitué est présenté à un comité représentatif de toutes les parties intéressées.
- Par délégation d'AFAQ AFNOR Certification, CEQUAMI notifie l'une des décisions suivantes :

Accord du droit d'usage de la marque NF maison individuelle démarche HQE®

Refus du droit d'usage de la marque, en motivant le refus.

- Délivrance du droit d'usage de la marque pour une durée de trois ans, sous réserve de suivi assuré par CEQUAMI. Le constructeur peut alors proposer des contrats de construction de maison faisant référence à la marque NF maison individuelle Démarche HQE®.

* Taxe Foncière sur les propriétés Bâties ** Coefficient d'Occupation des Sols



Eco-quartier de Langoët (35) - Projet Eco-FAUR
Architectes Georges LE GARZIC et Bernard MENGUY
Photo : Bruno SERVEL/BRUDED



Association Envirobat Bretagne : pourquoi adhérer ?

Centre de ressources des acteurs de l'acte de construire, notre rôle :

- Développer la qualité environnementale dans la construction en Bretagne
- Rassembler l'ensemble des compétences, du maître d'ouvrage à l'entreprise
- Organiser et assurer des actions de sensibilisation et d'information

Bulletin d'adhésion

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame, représentant l'organisation, l'entreprise ou la société
sis(e)

Adhère à l'association "Envirobat Bretagne" dont l'objet principal est d'organiser une dynamique régionale autour du développement durable appliqué à la construction, notamment par la promotion de la qualité environnementale.

Je m'acquitte d'un chèque d'un montant de 150 € pour l'année 2008 à l'ordre de "Envirobat Bretagne".

Coordonnées

Nom
Prénom
Nom & Prénom du référent si différent
Entreprise
Adresse complète

Téléphone(s)
Télécopie
Courriel
Votre Secteur(s) d'activité

Avez-vous des attentes au sein d'Envirobat Bretagne ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....